

Plateforme audits croisés 2026

Entreprises agroalimentaires de Champagne Ardenne

Objectifs et Contexte

Cette plateforme a pour objectif le partage d'audits qualité internes croisés entre entreprises alimentaires du territoire Champagne Ardenne. La plateforme permet de centraliser les besoins d'audits d'une part et la disponibilité des auditeurs potentiels d'autre part afin de planifier les audits croisés selon un programme annuel.

Au-delà de l'obligation normative, des audits internes bien menés sont riches d'enseignements et de sources d'améliorations pour l'entreprise et son système de management. Force est de constater que faute de ressources, de disponibilités ou tout simplement d'engagement ils ne sont pas toujours réalisés et s'ils le sont, ils peuvent devenir routiniers et ne plus être aussi efficaces qu'ils le pourraient.

Participer à la plateforme d'audits croisés présente de nombreux avantages que l'on soit auditeur ou audité :

- Economie de l'audit interne fait par un prestataire extérieur (entre 2000 € et 5000 €)
- Engagement certain de l'auditeur et des audités
- Pertinence du regard extérieur
- Partage et échanges de pratiques

Fonctionnement et modalités

Entreprises concernées :

Entreprises alimentaires du territoire Champagne Ardenne, adhérente ou non à l'AREA, ayant mis en place un système de management de la qualité selon un des référentiels suivants : ISO 9001, ISO 22000, FSSC22000, BRC ou IFS.

Champ des audits internes :

Tout ou partie du système qualité. Le champ d'audit sera précisé dans la lettre de mission.

Qualification des auditeurs qualité :

Les auditeurs sont qualifiés, cela signifie :

- Qu'ils sont formés à la pratique de l'audit interne : une formation de base de 3 jours minimum et une remise à niveau de 1 jour dans les 3 dernières années le cas échéant. (Attestation de formation à fournir)
- Qu'ils sont formés au référentiel audité : une formation de base de 3 jours (ou équivalent dans le cadre de la formation initiale) et une bonne connaissance des évolutions du référentiel. (Attestation de formation à fournir)
- Qu'ils ont déjà réalisé au moins 3 audits internes ou externes en tant qu'auditeur dans les 24 mois précédents (rapports d'audits à fournir).

L'AREA tient à jour la liste des auditeurs qualifiés par référentiel.

Une journée de formation à l'audit interne est organisée chaque année au 1^{er} trimestre par l'AREA et L'Atelier des Consultants pour mettre à niveau les connaissances des auditeurs, à la fois sur la pratique de l'audit et sur les nouveautés des référentiels. Elle s'adresse aux auditeurs qui n'ont pas eu de formation à l'audit ou au référentiel à auditer depuis 3 ans (36 mois).

Une réunion de partage est organisée chaque année pour faire le bilan de l'année écoulée et ajuster les modalités et conditions de réalisation des audits internes.

NB : Pour les auditeurs qui n'auraient pas été formés dans les 3 dernières années, l'Atelier des Consultants propose un programme de formation à l'audit en 3 jours. Demander les prochaines dates.

Procédure d'audit interne et documents :

Les audits internes sont réalisés selon les exigences de la norme ISO19011.

Par principe des documents communs sont utilisés pour simplifier les activités des auditeurs internes, que ce soit pour la préparation, la réalisation, la clôture et le compte-rendu de l'audit. En cas d'exigences particulières les documents de l'entreprise auditée pourront être utilisés après accord de l'auditeur. Les documents nécessaires à la préparation de l'audit sont remis à la demande de l'auditeur au plus tard 2 semaines avant la date de l'audit.

La durée de l'audit sur site est proposée a priori par l'entreprise d'accueil. Elle pourra faire l'objet d'une discussion avec l'auditeur au moment de la préparation du planning d'audit si nécessaire.

L'audit interne fait l'objet d'une lettre de mission en amont et d'un bilan d'audit en aval.

Réciprocité :

Chaque entreprise auditée s'engage à détacher un auditeur pour un audit croisé dans l'année en cours ou dans les 18 mois en cas de force majeure. A défaut une indemnité de 1000,00 euros / jour d'audit devra être versée pour permettre de financer l'audit de contrepartie.

Confidentialité :

Les auditeurs s'engagent à la confidentialité des données et des procédés dans la lettre de mission

Responsabilités

Les auditeurs sont « *missionnés* » par leur entreprise pour la réalisation de l'audit croisé.

Ils restent sous la responsabilité de l'entreprise dont ils sont salariés et sont couverts par son assurance pendant la mission et les trajets y afférant.

L'auditeur doit respecter les règles applicables sur le site audité en termes de sécurité des personnes et des denrées alimentaires notamment ainsi que toutes les autres règles applicables.

Inscription et coûts de participation

Veillez remplir la fiche ci-jointe et la renvoyer scannée par e-mail à l'AREA avant la date indiquée.

L'inscription est reconduite chaque année de manière tacite. En cas de sortie de la plateforme l'entreprise doit prévenir l'AREA plus tard le 30 novembre de chaque année. Un point sera alors réalisé par l'AREA pour vérifier que la réciprocité des audits a été respectée faute de quoi elle facturera les frais engendrés à l'entreprise sortante.

L'atelier des consultants

Sandrine Plançon, associée de l'Atelier des Consultants, est experte en Qualité, Sécurité et Santé au Travail dans les domaines de l'Emballage, de l'Agroalimentaire et de la Pharmacie. Installée dans l'Aube, elle intervient comme formatrice et conseil auprès des TPE/PME du territoire.

Prestations ou Formations :

- Système de Management de la Qualité (SMQ) et Système de Management de la Santé et Sécurité au Travail (S&ST)
- Mise en place de la Food Safety Culture
- Audits internes selon ISO9001, ISO22000, IFS, BRC
- Amélioration continue, notamment Recherche des Causes Racines
- Document Unique de Prévention des Risques Professionnels (DUERP)

AREA Champagne Ardenne

L'Association Régionale des Entreprises Agroalimentaires (AREA Champagne Ardenne), anciennement connue sous le nom de Club i3A, rassemble et accompagne les entreprises des 4 départements Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52).

Elle fédère aujourd'hui plus d'une cinquantaine d'acteurs, allant de la TPE/PME aux grands groupes, et couvrant l'ensemble des filières et catégories de produits agroalimentaires.

Contacts



AREA Champagne Ardenne
1 boulevard Charles Baltet
10000 TROYES

Jean-Thomas ROBICHON

Directeur

06 89 17 64 08

jtrobichon@area-champagneardenne.fr



Atelier des Consultants
2 rue Jules Valles
10120 SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

Sandrine PLANCON

Consultante associée

06 98 47 25 49

sandrine.plancon@consultants-qse.fr

Avec le soutien financier de

